

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Le jeudi 19 septembre 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le vendredi 13 septembre 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le 17 septembre 2024.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BOUHDIDA-LASSERRE
M. BUSSY	Mme DASPET	M. DIDIER
Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON
M. EPARA EPARA	Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS
M. GLEIZES	Mme GOFFAUX-ESPEJO	Mme HOCQUARD
M. JALLAMION	Mme JARDIN	Mme JASSIN
MME NAGELS	M. PLIEZ	Mme PRIMET
Mme RIVIER	M. ROGER	M. SAKHO
M. SALACHAS	M. SAMAKE	M. SAUVAGE
M. SOREL	Mme TRACHEZ	

S'ETAIENT EXCUSES

M. BOYAJEAN	Mme De MASSOL	Mme HALIL BELLAH
M. JOSEPH	Mme ZIANE	

POUVOIRS

M. BAUDRIER a donné pouvoir à M. JALLAMION
M. CHEVANDIER a donné pouvoir à Mme EKON
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. BUSSY
M. GOULIN a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO
Mme GUHL a donné son pouvoir à Mme DJELLALI
Mme HERRERO a donné son pouvoir à Mme RIVIER
M. INDJIC a donné pouvoir à M. ALIBERT
Mme JARDIN a donné son pouvoir à M. SAUVAGE pour le début de la séance
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme NAGELS
Mme TRACHEZ a donné son pouvoir à M. GLEIZES en début de séance

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme MELKI

Ordre du jour

1. Délibérations	6
202024225 : Désignation d'un secrétaire de séance.....	6
202024226 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024.....	6
2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025. M. Jérôme GLEIZES rapporteur	7
2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025. M. Jérôme GLEIZES rapporteur	7
202024230 Inventaire des équipements de proximité en gestion directe (liée à la 2024 DDCT 136). M. Éric PLIEZ rapporteur.....	7
2024 DLH 147 Octroi d'une subvention complémentaire (2 628 565 euros) finançant la création 88 rue de Ménilmontant (20e) d'une résidence étudiante de 45 logements par L'Habitation Confortable M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	7
2024 DLH 212 Réalisation, 15-17 rue des Balkans / 18-20 Cité Leclaire (20e) d'un programme d'acquisition puis de conventionnement de 43 logements PLS par Immobilière 3F - Garantie des emprunts. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur	9
2024 DAE 135 Conventions et subventions (279 500€) à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	11
2024 DAE 141 Subventions (444 000 euros) et conventions avec trois structures de la transformation alimentaire durable s'installant dans l'hôtel d'activité Serpollet (20 ^e). Mme Lila DJELLALI rapporteuse	12
2024 DFA 49 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50% pour le réaménagement de deux prêts PRUAM souscrits auprès de la CDC par la SCI WIKIVILLAGE. Mme Lila DJELLALI rapporteuse	13
2024 DASCO 71 Dénomination de l'école Jacqueline Manicom. M. Hamidou SAMAKE rapporteur	14
2024 DSOL 99 Subvention de 100 000 euros dans le cadre du budget participatif 2019 et convention d'investissement avec « Ensemble et Solidaires-Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées - Fédération de Paris ». M. Hamidou SAMAKE rapporteur	14
202024230 Inventaire des équipements de proximité en gestion directe (liée à la 2024 DDCT 136). M. Éric PLIEZ rapporteur.....	Erreur ! Signet non défini.
2024 DASCO 88 Conventions et subventions associées (24 914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin. M. Antoine ALIBERT rapporteur	16
2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	16
2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros) Mme Anne BAUDONNE rapporteure	16
2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure	16

2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	16
2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025. Mme Anne BAUDONNE rapporteure	16
2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	16
2024 DFPE 30 Subvention (492 246 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20e) pour la crèche collective, Crèche Laïque du Quartier St Fargeau située 33, rue du Télégraphe (20e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur	16
2024 DFPE 152 Subvention (11 200 euros) et convention avec l'association « Crèche parentale Farandole » (20e) pour le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur, située 105 rue Alexandre Dumas ; M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur	16
2024 DU 119 Procédure de DUP sur les parcelles 86 et 88 rue des Rigoles (20e) - Levée des réserves figurant dans le rapport d'enquêtes publique et parcellaire - Avis favorable à la poursuite de l'opération. Mme Virginie DASPET rapporteure	16
2024 DAE 1 Subventions (745 000 euros), conventions avec treize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	16
2024 DEVE 74 Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024). Mme Lila DJELLALI rapporteure	16
2024 DSP 26 Dotations (1 972 559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre,5e,10e,11e,12e,13e,14e,20e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure	16
2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure	16
2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants. Mme Carine EKON rapporteure	17
2024 SG 61 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris. M. Epany EPARA EPARA rapporteur	17
2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustements M. Vincent GOULIN rapporteur	17
2024 DEVE 76 Conventions pluriannuelles de subventions avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e). M. Sylvain INDJIC rapporteur.....	17
2024 DAC 370 Subventions (29 400 euros) pour 4 associations au titre de la politique de la ville bénéficiant d'une CPO (14e et 20e) et signature de deux avenants. Mme Marthe NAGELS rapporteure	17
2024 DAC 454 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Janina Sochaczewska au 42 rue Pixérécourt à Paris 20 ^e . M. Hamidou SAMAKE rapporteur.....	17
2024 DDCT 154 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (171 000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur	17

2024 DDCT 155 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11, 14, 15, 17, 18, 19 et 20ème arrondissement) M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	17
2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité ; M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	17
2. Vœux	17
V202024074 Vœu du Conseil de quartier Plaine Lagny voté le 6 mai 2022 relatif à la pratique de la participation citoyenne dans le 20° arrondissement.....	17
V202024077 Vœu de l'exécutif en soutien au dispositif des contrats adultes-relais	21
V202024075 Vœu de l'exécutif relatif à la réouverture d'une classe dans l'école du 166 Pelleport dans le 20° arrondissement - Proposé par Anne Baudonne et les élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyens	22
V202024077 Vœu pour la sauvegarde de la MJC des Hauts de Belleville, sur proposition de Laurent Sorel	23
3. Questions	26
Q202024001 Question orale portant sur la situation du centre sportif Alfred Nakache déposé par Antoine Alibert et l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20°	26
Q202024002 Question orale portant sur l'avenir du centre sportif Alfred Nakache déposée par Laurent SOREL	27

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, membres du public qui est avec nous ce soir en ligne ou en salle, se tient donc aujourd'hui, jeudi 19 septembre à 18h14, le Conseil du 20^e arrondissement, qui se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère et à chaque conseiller par moi-même le 13 septembre 2024. Tout cela conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'été a été riche en événements et à tous égards exceptionnel. Tout d'abord, je tiens à réitérer mes remerciements à l'ensemble des citoyennes et citoyens, aux agents, aux élus aussi, qui ont permis la tenue d'élections législatives précipitées par le Président de la République dans sa stratégie du « Tout est chaos ». On nage dans les eaux troubles de tractations jupitériennes qui nient les résultats du scrutin. Rien n'a de sens, rien ne va dans la méthode. Alors me direz-vous, dans ces vents contraires, comment s'y prendre ? A qui tendre la main ?

Sous l'égide de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et du Président de Paris 2024, Tony ESTANGUET, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont offert dans ces terres trop lourdes une parenthèse bienvenue, restaurant à la fois notre propre confiance dans les valeurs, créativité, fraternité, sororité, partage, qui font battre le cœur de notre Nation et l'image de notre pays dans le monde entier. L'olympisme, les exploits inspirants des athlètes paralympiques et olympiques, nous ont permis de renouer avec des idéaux régulièrement attaqués, de redonner sens à des mots trop abîmés par les forces conservatrices, xénophobes et ultralibérales du pays. Preuve en est le succès de notre site de festivités, implanté au cœur du centre sportif Louis Lumière aux portes du 20^e arrondissement, qui a accueilli plus de 40 000 enthousiastes, dont 3 300 rien que le jour de la clôture, à l'occasion du forum des associations. Encore une fois, bravo aux volontaires, aux agents, aux partenaires et à toutes les personnes qui ont œuvré à ce succès populaire dont nous pouvons nous réjouir.

Je reste quelques instants aux portes de notre arrondissement pour vous inviter, si ce n'est déjà fait, à visiter les espaces verts d'envergure que nous avons inaugurés cet été, le parc Aretha Franklin à Python Duvernois et le bois de Charonne à Porte de Vincennes, d'une superficie de plus de trois hectares chacun. Ils créent ainsi de nouveaux poumons verts pour les habitantes et les habitants des portes qui bénéficieront en parallèle - surtout Porte de Bagnolet- de la limitation de la vitesse du boulevard périphérique à cinquante kilomètres/heure. Tout ceci pour réduire le nombre d'accidents, la pollution de l'air et le bruit. Alors oui, Paris se transforme, et c'est pour le mieux.

En cette rentrée scolaire, nous pouvons nous féliciter de l'engagement fort de la Ville en faveur du pouvoir d'achat des familles parisiennes, la distribution d'un kit scolaire pour tous les élèves de CP, le maintien des tarifs de cantine accessibles dans un contexte inflationniste et le remboursement à 100% du forfait Imagine R et de l'abonnement Vélib' pour les jeunes Parisiennes et Parisiens. Des mesures concrètes à l'heure où le Gouvernement continue de fermer des classes et de supprimer des moyens pour l'école publique ; nous aurons d'ailleurs l'occasion lors de ce conseil, de réitérer notre soutien à l'école du 166 Pelleport.

La rentrée est aussi trop souvent synonyme de galère pour les jeunes : les étudiantes et les étudiants pour qui la vie n'a rien de tendre, confrontés à une précarité structurelle, une hausse des frais de rentrée et une impossibilité de se loger. Face au manque cruel de logements abordables, accessibles aux jeunes dans la capitale, avec mes adjoints, Thomas CHEVANDIER et Lyes BOUHDIDA-LASSERE, je suis fier que nous présentions à ce conseil une délibération relative au financement à hauteur de 2,6 M€, de 45 logements étudiants au 88 rue de Ménilmontant.

Des familles et des jeunes, il en est encore question avec le devenir du centre de santé Haxo, fermé depuis juillet par décision unilatérale de la Croix-Rouge, ce qui inquiète légitimement les habitantes et les habitants du nord de l'arrondissement. Avec Karine DUCHAUCHOI et avec l'aide de la Ville de Paris, nous nous efforçons de rechercher depuis plusieurs mois un repreneur qui puisse maintenir les activités de soins en secteur 1 dans ce quartier. À notre initiative et en présence d'Anne-Claire BOUX, l'adjointe à la Maire de Paris, une réunion publique s'est tenue le 5 septembre dernier pour présenter la Maison de santé Paris Lilas, déjà connue localement, qui pourrait reprendre les locaux après travaux. Je rappelle que grâce à l'intervention de la Ville, nous avons déjà sauvé les activités du centre de santé du GOSB, rue de Belleville, et que dans nos projets, nous ouvrirons des centres de santé à Python Duvernois et Porte de Montreuil.

Enfin, à l'occasion de la votation citoyenne du 4 février dernier, vous avez voté à 82 % pour l'expérimentation d'une caisse alimentaire solidaire dans le 20^e arrondissement, sur le modèle de ce qui se fait déjà dans d'autres collectivités comme à Montpellier ou en Gironde, par exemple. Avec mon adjointe Lila DJELLALI, et le soutien de l'adjointe à la Maire de Paris, Audrey PULVAR, nous avons

accompagné la création d'un collectif associatif, « Vivre », qui porte cette expérimentation visant à lutter contre la précarité alimentaire, à soutenir la consommation de produits issus de l'alimentation durable en favorisant les filières de production agricole les plus vertueuses. Nous présentons donc ce soir une délibération permettant de financer ce programme à hauteur de 120 000 euros pour 2024. Nous suivons également avec intérêt les autres expérimentations, d'un autre type, menées en faveur de l'accès de toutes et de tous à l'alimentation durable dans d'autres arrondissements. L'occasion est donc de rappeler que la concertation et le vote sont des outils essentiels, que nous continuerons à vous proposer, pour construire ensemble l'arrondissement et la ville de demain. Vous êtes d'ailleurs invités en ce moment, et jusqu'au mardi 24 septembre, à vous prononcer sur vos projets préférés dans le cadre du Budget participatif parisien. Vous pouvez compter sur notre équipe municipale pour ne jamais baisser les bras et ignorer vos espoirs et vos attentes, en particulier ceux de notre jeunesse, une génération qui n'appartient qu'à nous de ne pas désenchanter. Je vous souhaite donc à tous un très bon Conseil d'arrondissement et sans plus attendre pour revenir à des choses plus terre à terre, je vais annoncer les présents, les excusés et les pouvoirs.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Le quorum est largement atteint. Nous pouvons donc délibérer au titre des dispositions l'article 21 et 21-17 du CGCT.

1. Délibérations

202024225 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. PLIEZ

La première délibération que je vous demande de voter, ce qui est toujours une façon de tester notre matériel, est la désignation d'une secrétaire de séance. Je vous propose Virginie DASPET comme secrétaire de séance, aidée par Madame Erika MELKI, chargée du suivi du Conseil d'arrondissement au sein des services de la mairie. Elle sera secrétaire auxiliaire. Nous avons donc 3 minutes pour tester quizz box.

Après consultation des membres, Madame Virginie DASPET est désignée comme secrétaire de séance.

M. PLIEZ

202024226 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

M. PLIEZ

La deuxième délibération est d'approuver ou non le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Nous allons bien sûr passer à l'examen des délibérations, mais vous trouverez sur vos tables deux délibérations, la DAC 180 et 349. Elles sont imprimées. Ces délibérations sont arrivées trop tard pour être introduites dans l'ordre du jour complémentaire. Cependant, il y a des choses importantes pour le 20^e ; le Conseil de Paris d'octobre s'exprimera sur ces projets. Je vous propose donc, même si cela arrive tardivement, que nous puissions débattre de ces deux délibérations, mais évidemment s'il y a des réserves, on ne le fera pas. Certains souhaitent-ils exprimer des réserves pour que nous évoquions ces deux délibérations DAC ? Nous les examinerons donc en temps utile, à la fin des délibérations, je vous remercie.

2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025. M. Jérôme GLEIZES rapporteur

2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025. M. Jérôme GLEIZES rapporteur

M. GLEIZES

Ces trois délibérations n'ont pas d'intérêt autre que technique et visent à permettre de voter lors du prochain Conseil d'arrondissement le budget de l'arrondissement : c'est-à-dire l'état spécial. C'est le principe des trois dotations qui composent le budget de l'arrondissement : la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale concernent la DDCT 134, la dotation d'investissement, la DDCT 135. La plus intéressante des trois délibérations est la troisième, la DDCT 136, qui fait l'inventaire de tout ce qui est géré en direct par l'arrondissement. En effet, à Paris, nous avons le niveau de l'arrondissement et le niveau parisien, notamment pour les gymnases ; certains sont gérés directement à l'Hôtel de Ville, d'autres sont gérés en arrondissement. Là, nous listons tout ce qui est géré en direct par l'arrondissement.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter : un vote pour les trois délibérations.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

M. PLIEZ

202024230 Inventaire des équipements de proximité en gestion directe (liée à la 2024 DDCT 136). M. Éric PLIEZ rapporteur

L'état spécial d'arrondissement est donc voté.

2024 DLH 147 Octroi d'une subvention complémentaire (2 628 565 euros) finançant la création 88 rue de Ménilmontant (20e) d'une résidence étudiante de 45 logements par L'Habitation Confortable M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner la DLH 147. J'ai plusieurs demandes de prise de parole, et Virginie DASPET qui est rapporteur. Les demandes de prise de parole concernent : Antoine ALIBERT, Laurent SOREL et Lyes BOUHDIDA-LASSERE, Jacques BAUDRIER n'étant pas là. Il avait demandé la parole. Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

C'est un sujet important – vous en avez parlé en introduction – qui avait fait pas mal de débats. En effet, c'est une vieille opération qui visait à créer des logements dans des résidences étudiantes et des places pour les étudiants. On connaît la difficulté pour se loger à Paris, en particulier pour les étudiants, mais ces créations de logements se faisaient au prix de toute une partie, qui était moins opportune et nécessaire dans l'arrondissement, et spécifiquement dans ce quartier, dont il était prévu que ce soit au bénéfice par ailleurs de la Bellevilloise, qui dans ce bout de l'arrondissement, mais aussi plus largement à Paris, a suffisamment à faire et provoque suffisamment de nuisances. Par ailleurs, j'aimerais rappeler que cette opération a été permise, en termes urbanistiques malgré les règles de l'ancien PLU, et malgré les règles qu'on s'apprête à voter prochainement, par un tour de passe-passe de la part du bailleur social, qui a adossé à cette parcelle celle qui est juste derrière une autre résidence de Paris Habitat, pour pouvoir contourner les règles de densification d'une parcelle et de construction, là où en se concentrant uniquement sur cette parcelle, ce projet n'aurait pas pu prévoir autant de densification de construction, puisqu'il y a des règles à la parcelle pour maintenir des espaces verts. Ceci étant rappelé, nous savons aussi que ce projet a été compliqué au-delà de

l'opportunité des résidences étudiantes, puisqu'il n'a pas été concerté. Le Maire a rappelé les enjeux ; il y a beaucoup de dispositifs à Paris pour faire de la démocratie participative. Hélas, nous avons appris ce projet bien trop tardivement et je remercie les élus qui se sont mobilisés pour essayer de récupérer ce projet et proposer une consultation ; je sais que Marthe NAGELS, en charge de la culture, veille à ce que les résultats de la consultation, qui prévoient notamment un autre type de projet culturel plutôt que celui soumis à la Bellevilloise, qui n'avait avec la culture qu'un lien très tenu puissent advenir.

Les Ecologistes, il est vrai, ont été hésitants au début, non pas sur l'opportunité de proposer des places pour les étudiants, mais sur l'opportunité même de construire au-delà dans la parcelle plutôt que de proposer un nouvel espace vert dans cette partie. Le projet était trop emmanché. Je rappelle quand même que les habitants et habitantes ont demandé un recours gracieux auprès de la Maire, et qu'il y a actuellement un recours juridique de la part des associations, notamment sur la base des règles que je rappelais au début du PLU, qui ont été contournées à l'époque.

Tout ceci étant rappelé, on nous demande à cette étape du projet de permettre par le vote d'une subvention de financer ces résidences étudiantes. Nous voterons cette délibération en tant que Groupe Ecologiste, mais redire tout cela en introduction était important pour nous, pour que cela ne se reproduise pas ; nous regrettons par ailleurs qu'il manque des détails sur l'impact des changements financiers dans cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je passe maintenant la parole à Laurent SOREL.

M. SOREL

J'ai les mêmes réserves qu'Antoine ALIBERT sur le 88 rue de Ménilmontant. Je ne vais pas avoir le même vote, je vais m'abstenir, parce que j'ai un certain nombre de doutes sur l'opportunité de présenter cette délibération avant la fin du recours en contentieux, qui, me semble-t-il, sera en décembre. C'est une opération, effectivement, qui date un peu (depuis 2015).

Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, le besoin en logements étudiants, et nous n'allons pas regretter que des logements étudiants soient programmés. Le problème, évidemment, concerne les activités commerciales et culturelles qui étaient prévues au bénéfice de la Bellevilloise. Il y a des problèmes de concertation, il y a des problèmes de contournement des règles du PLU (regroupement des deux parcelles pour contourner les règles de densification). D'ailleurs, c'est sur cela que repose le recours en contentieux.

Par ailleurs, quand on regarde la subvention supplémentaire qui doit être votée, on se retrouve avec une augmentation de 50 % par rapport à 2015. N'aurait-on pas pu faire autrement pour éviter cette subvention DLH complémentaire ? Certes, il fallait prendre en compte le renchérissement des matériaux, mais je trouve que la délibération est assez floue sur les précisions qui sont données. Sur le pôle culturel des activités artisanales c'est la même chose : qu'en est-il du permis de construire ? Est-il modifié ou non ? Est-ce le même par rapport à 2021 ? Je me pose énormément de questions, qui me poussent, pour l'instant en tout cas, à m'abstenir, parce qu'évidemment je ne veux pas voter contre des logements étudiants, mais j'ai beaucoup de doutes sur le reste, au regard en plus de la précipitation mise par la Ville à présenter cette délibération avant le recours de décembre. Merci.

M. PLIEZ

C'est souvent qu'il y a des permis, des recours, et malgré tout il faut continuer à avancer, sinon on ne sort jamais rien. Petite précision quand même : entre le projet initial et le projet actuel, cela a été dit dans les nombreuses réunions de concertation que nous avons faites, la surface construite à l'arrière du bâtiment a été divisée par deux. Ce n'est pas le sujet de ce soir, mais je le précise quand même. On est passé de 1 500 à 700 m². Je rappelle aussi que ce projet étudiant est porté par un bailleur social. La parole est à Lyes BOUHDIDA-LASSERE.

M. BOUHDIDA-LASSERE

Bonsoir à toutes et à tous. Comme mes prédécesseurs, bien sûr, je ne vais pas m'opposer à la construction de logements étudiants. Je ne vais pas rappeler le contexte du logement à Paris et encore moins du logement étudiant. Juste pour vous dire que cette année, c'est, je crois, et d'après les études, la pire année pour l'accès au logement des jeunes à Paris plus largement, pas seulement des étudiants ; Airbnb, les JO, on connaît les dates Parcoursup en master. Certains ont su en juillet, août qu'ils devaient arriver à Paris et on se rend compte que dès qu'une place de logement se libère, c'est 200, 300, voire 400 offres qui sont candidaturées. Nous sommes d'accord sur ce constat. Après, sur les questions techniques, je vous avoue que d'un point de vue purement urbanistique, je n'ai pas forcément tous les éléments. Il me semble que la procédure a été suivie dans les règles ; un recours est certainement en cours, mais – et là je vous parle en tant qu'élu à la petite enfance – on a aussi beaucoup de recours pour des constructions de places en crèche, et si l'on s'arrêtait à chaque fois qu'un recours était déposé, nous aurions beaucoup moins de crèches dans le 20^e arrondissement. Je pense que c'est important, presque 10 ans après la première délibération, que ce projet puisse sortir de terre.

Par rapport à la concertation, et je vous parle plutôt en tant qu'habitant du 20^e, j'ai été surpris en voyant au départ que c'était un projet de spa, qui dénotait totalement avec l'esprit de Ménilmontant et du grand Belleville. Cela n'y est plus, cela a fortement évolué. J'appelle donc, au nom du groupe Paris en Commun, à voter largement pour cette délibération qui est une très bonne nouvelle pour les jeunes du 20^e.

M. PLIEZ

Madame DASPET.

Mme DASPET

La bonne nouvelle, ce soir, c'est que tout le monde est pour le logement social étudiant, et que personne, en tous les cas dans les rangs de la majorité et d'une partie de l'opposition, ne votera contre. Donc on ne peut que s'en réjouir, et je m'associe forcément à ce que vient de dire Lyes sur notre enthousiasme à voir ce projet émerger. Pour le reste, on a beaucoup parlé de choses qui n'étaient pas dans la délibération. Que dit cette délibération ? Elle dit « on est sur un financement acté en décembre 2015 ». Bon, nous sommes en septembre 2024 ; cela ne fait pas 10 ans, mais presque, cela fait 9 ans. C'est un peu logique qu'il y ait des évolutions en termes de coûts. Nous savons tous que les chantiers sont beaucoup plus honorés aujourd'hui. Nous savons aussi que l'exigence en termes, notamment de développement durable, a un coût, et qu'il faut l'assumer. Donc si on ne versait pas cette subvention, cela voudrait dire que l'on ferait porter ce surcoût par un bailleur social. En l'espèce l'Habitation confortable (je ne sais jamais leur nom). C'est ça. Quelque part, c'est la responsabilité de la Ville de porter ce coût, et c'est un peu ce que demandent ces délibérations. Pour le reste, je ne vais pas rentrer dans les détails du permis et du recours. Il y a un recours. De fait, on ne peut pas communiquer. C'est juste l'évidence. Moi, je n'ai pas la même analyse et je ne suis pas avocate spécialiste dans les différents droits et règlements qui régissent l'urbanisme. Travailler à l'unité foncière, c'est quelque chose de très courant (l'unité foncière versus la parcelle), voire c'est encouragé par certaines réglementations. À ma connaissance par ailleurs, le fait d'avoir travaillé à l'unité foncière et non pas à la parcelle, a permis de sauvegarder, au contraire, des espaces verts. Et je suis très heureuse que nous votions quand même majoritairement cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

N'ayant pas d'autres interventions, je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DLH 212 Réalisation, 15-17 rue des Balkans / 18-20 Cité Leclaire (20e) d'un programme d'acquisition puis de conventionnement de 43 logements PLS par Immobilière 3F - Garantie des emprunts. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

Nous passons à l'examen de la DLH 212. La parole est à Laurent SOREL.

M. SOREL

Il s'agit de la réalisation de 43 logements sociaux PLS au niveau de la rue des Balkans. Vous connaissez la position que je peux avoir sur la question des logements sociaux, mais puisqu'il faut vous la rappeler, je vais le faire. Evidemment, je ne suis pas contre la construction de logement et la réalisation de logements PLS à Paris ; il faut du PLAI, il faut du PLUS, il faut du PLS, mais il faut le faire en rapport avec la demande de logements sociaux. Et que vois-je ? Entre 2001 et 2023, 27 % de logements PLAI ont été programmés, 42 % en PLUS, 31 % en PLS ; pour une demande de logements sociaux, 70 % des gens qui demandent des logements sociaux ont des revenus correspondants au logement PLAI et 9 % uniquement aux logements PLS. On voit bien qu'il y a un gap entre l'offre et la demande.

Evidemment qu'il en faut pour tout le monde, mais est-ce qu'il en faut autant pour les 9 % de PLS ? Il y a effectivement 40 000 logements sociaux dans le 20^e, mais il n'y a pas suffisamment de logements très sociaux ; et on voit l'évolution du 20^e. Il est nécessaire, à mon sens, d'adapter l'offre à la demande, et je considère qu'effectivement il n'y a pas de politique volontariste aujourd'hui de la Ville de Paris pour répondre aux 70 % de demandes de PLAI ; et donc je m'abstiendrai.

M. PLIEZ

Pour les personnes qui ne seraient pas informées, le PLS correspond à des plafonds de ressources assez bas. Je vais vous répondre, Monsieur SOREL ; j'assume parfaitement qu'on essaie de trouver un équilibre. Et on ne parle pas de gentrification entre les personnes à ressources modestes pour qu'ils puissent se loger à Paris. Vous parliez de la députée Madame SIMONNET, qui m'écrit à peu près tous les jours pour me poser des questions de ce type ; ce ne sont pas que des relevant du PLAI, malheureusement. Dans la poursuite du développement d'une offre de logements sociaux et de logements abordables, nous regardons dans la dentelle où se trouvent les quartiers. Par exemple, quand on conventionne des immeubles pour qu'un bailleur social puisse les acheter, nous regardons, et selon le quartier, nous faisons un tiers, un tiers, un tiers. Ou alors, comme c'est le cas rue des Balkans, qui n'est pas, à ma connaissance, le quartier le plus bourgeois du 20^e, il nous semble que le PLS est assez adapté pour continuer à avoir de la mixité, si on peut employer le terme dans ce quartier. Par exemple, nous nous battons au quotidien pour que nos bailleurs sociaux s'approchent le plus possible des 25 % qui doivent être accueillis dans les logements HLM.
Monsieur GLEIZES.

M. GLEIZES

C'est un sujet assez récurrent ; cela fait longtemps que nous ne l'avons pas eu dans ce Conseil, mais entre le PLAI et le PLS, il y a le PLUS, et moi je me rappelle que nous avons déjà amendé en Conseil d'arrondissement sous la mandature précédente, des délibérations pour mettre un peu de PLUS. Je ne sais pas si c'est encore faisable à ce niveau, parce que le PLS concerne des niveaux de revenus assez importants et que l'entre-deux, le PLUS, n'est pas inintéressant comme type de logement social.

M. PLIEZ

Madame DASPET, vous vouliez conclure.

Mme DASPET

Je ne vais pas reprendre les arguments comme quoi il ne faudrait faire que du logement familial au-dessus du T3, uniquement en PLAI, pour compenser la file d'attente des demandeurs de logements sociaux. Je pense quand même que dans le 20^e, avec plus de 40% de logements SRU, nous faisons le travail.

M. PLIEZ

Merci. Après ces échanges, je ne vois plus de prise de parole, donc je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2024 DAE 135 Conventions et subventions (279 500€) à cinq organismes pour des expérimentations pour un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous à Paris.
Mme Lila DJELLALI rapporteure**

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à examiner la DAE 135. La parole est à Michel ROGER ; la rapporteuse est Lila DJELLALI.

M. ROGER

Merci. Cette délibération vise à mettre en place différentes expérimentations de caisses alimentaires solidaires, dont une dans notre arrondissement. C'est d'abord un moyen supplémentaire proposé à des ménages aux revenus modestes d'accéder à des produits alimentaires de qualité et durables, dans le cadre de circuits courts. Ce sont les premières pierres pour construire à long terme une Sécurité sociale alimentaire, avec ces trois critères : universalité, ouverture à toutes et tous, un financement par cotisation de toutes et tous, et un conventionnement des produits de qualité et durables. Ces deux qualificatifs, que j'ai déjà utilisés deux fois dans mes propos, sont importants. Cela a un impact sur notre santé et cela nécessite aussi d'avoir un modèle agricole qui permette l'accès à toutes et tous à une alimentation de qualité, en garantissant des revenus décents aux agriculteurs avec des modes de production durables et respectueux de l'environnement. Avec cette expérimentation, j'insiste sur le terme expérimentation, parce que pour moi, une expérimentation, c'est une opération qui est limitée dans le temps, afin d'identifier les obstacles et les clés de succès en perspective d'une éventuelle généralisation, nous serons particulièrement attentifs sur les mesures de mobilisation des ménages aux revenus modestes et sur la procédure de conventionnement des fournisseurs, point déjà identifié dans d'autres expérimentations. Et cela, nous le ferons ensemble grâce à la gouvernance mise en place pour ce projet, qui associe les élus ou en tout cas une représentation des différents groupes de la majorité. Nous allons voter dès demain cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Merci Michel ROGER. Madame DJELLALI, pour répondre.

Mme DJELLALI

Je rappelle le vote des habitants et des habitants du 20^e le 4 février, avec 82 % de favorable. Bien évidemment, cela a été souhaité par l'ensemble de la majorité et des habitants. L'association Vivre s'est créée et depuis, elle est à l'œuvre. Oui, il va falloir être vigilants. Nous avons pris autour de ce projet des sociologues, des économistes, nous les avons mis dans un comité scientifique ; nous avons Bénédicte BONZI, nous avons aussi Monsieur DE SHUTTER, belge, qui a travaillé sur le droit à l'alimentation, qui est intéressé à venir travailler dessus. La fondation Jean Jaurès nous a interrogés il n'y a pas si longtemps que ça, sur le travail de la Sécurité sociale de l'alimentation. Et pour finir, une future loi va être déposée cette semaine ; c'est une loi transpartisane sur le soutien aux initiatives locales pour une Sécurité sociale de l'alimentation.

En un an nous avons énormément avancé. Je vais reprendre une phrase d'un vœu de la majorité : *« L'histoire nous a démontré qu'une mesure de justice sociale proposée par un exécutif volontariste, y compris au niveau local, pouvait devenir un moteur de progrès social pour toute une nation comme pour les caisses locales qui ont donné naissance à la Sécurité sociale de 1945. »*

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAE 141 Subventions (444 000 euros) et conventions avec trois structures de la transformation alimentaire durable s'installant dans l'hôtel d'activité Serpollet (20^e). Mme Lila DJELLALI rapporteuse

M. PLIEZ

Prochaine délibération, la DAE 141. La parole est à Laurent SOREL. Lila DJELLALI est la rapporteuse.

M. SOREL

Cette délibération est une subvention de 440 000 euros, une convention avec trois structures de transformation alimentaire durable, qui s'installent dans l'hôtel d'activité Serpollet, au cœur du quartier Python Duvernois. En 2021, nous avons voté 1,3 million d'investissement pour réhabiliter cet hôtel. Je rappelle que l'enjeu de ces dispositifs est de pouvoir mettre en œuvre la stratégie de Paris pour une alimentation durable, c'est-à-dire une alimentation à faible empreinte écologique, abordable financièrement, qui répond à nos besoins nutritionnels et préserve évidemment notre santé, et qui priorise les produits locaux de saison accessibles et une agriculture biologique et paysanne. Mais cela suppose que les produits agricoles soient non seulement produits à proximité des lieux de consommation, mais aussi transformés à proximité, en respectant les droits sociaux.

J'ai toujours pensé que c'est par la démocratie alimentaire, c'est-à-dire par la participation active des habitants qui ne sont plus enfermés dans des choix de consommation contraints, que l'on rompt avec les habitudes prises. Et vu les sommes engagées sur ce projet (1,3 M€ plus 400 000), je me dis que toutes ces sommes ne pourront pas être mobilisées pour d'autres projets que je trouve très intéressants, comme les quartiers fertiles par exemple, qui permettent à mon sens une participation. Vous aurez compris, j'ai surtout des doutes et des interrogations plutôt que des inquiétudes. Je me pose beaucoup de questions sur les choix budgétaires et les choix qui ont été faits par la Ville en termes de priorité, et j'aimerais bien que des précisions me soient données en la matière.

M. PLIEZ

Madame DJELLALI, pour vous répondre.

Mme DJELLALI

Concernant cette délibération, c'est un projet de la mandature autour du « produire local » et je me souviens également de l'interrogation de Madame SIMONNET à l'époque, qui demandait aussi que ce soit des structures en lien avec l'économie sociale ou solidaire ou avec le monde associatif. Nous avons veillé au grain, nous avons défendu au maximum certains de ces projets. D'autres projets ne rentrent pas dans l'hôtel Serpollet, mais nous sommes en train d'atterrir sur d'autres lieux, comme la Conserverie solidaire. Nous essayons de voir plus largement que cet hôtel d'activité Serpollet. On a par exemple Altrimenti, sur le droit à l'alimentation, qui vient du monde de la sociologie aussi et qui travaillera normalement main dans la main avec la Caisse alimentaire solidaire. Plusieurs structures vont œuvrer dans ce sens.

Vous avez mis l'accent sur la ressource green concernant des repas pour les cantines scolaires parisiennes privées ; la seule chose que nous avons pu obtenir au niveau local et qui est plutôt bien, c'est qu'il y ait un lien avec l'aide alimentaire. Pour le moment, c'est un contrat temporaire ; à voir si nous le renouvelons derrière. C'est la garantie que nous nous sommes donnée. Sur les autres structures, nous avons un peu plus de recul parce que nous avons eu un peu plus de temps à travailler en ensemble. Si l'on parle de SASKEM, cela concerne les glaces ; c'est une dame qui vient des Amandiers, et qui a été accompagnée par les EDL. Voilà ; il y a donc plusieurs structures à l'intérieur, qui sont suivies depuis longtemps, et d'autres pour lesquelles nous serons un peu plus vigilants. Effectivement, un premier choix a été fait au niveau local, et cette question mériterait peut-être d'être posée aussi au Conseil de Paris. Mais je vous invite favorablement à la voter parce que ce projet aura un vrai sens sur l'arrondissement, étant le premier projet à Paris sur la production au niveau très local.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer. Ce qui est intéressant avec ce projet, c'est que cette tour Serpollet, qui était dans un coin de l'arrondissement, un peu ignorée et qui semblait un peu loin de tout, prend tout son sens avec la rénovation de ce quartier, Laurent Sorel l'a dit avant moi avec la création du parc, avec la Cité des sports qui va être juste à côté. Je crois que cela prend du sens en termes d'image de l'arrondissement, très clairement. Je souhaiterais d'ailleurs qu'il y ait un comité de suivi associant les habitants.
Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DFA 49 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à 50% pour le réaménagement de deux prêts PRUAM souscrits auprès de la CDC par la SCI WIKIVILLAGE. Mme Lila DJELLALI rapporteuse

M. PLIEZ

La parole est à Karine DUCHAICHOI, Lila DJELLALI est rapporteuse.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Je voulais profiter de cette délibération concernant Wikivillage pour vous parler de la pénurie de médecins à Saint-Blaise. Je reviens dessus pour nous féliciter, puisqu'un centre de santé va s'installer à Wikivillage ; un centre de santé de la Croix-Saint-Simon, qui fera à la fois du soin conventionnel sur rendez-vous et du soin non programmé sur des plages dédiées. Programmé, cela veut dire qu'il est possible de prendre rendez-vous avec des généralistes, ce qui ouvre des possibilités d'avoir un médecin traitant pour un certain nombre de personnes ; le non programmé est plus identifié sur des questions d'urgence. Il y aura un axe fort gynécologique avec des sages-femmes, un axe infectiologie, en lien avec l'hôpital des Diaconesses. Le projet, ce sont à peu près 230 m² de médecine, à équidistance entre la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil. Dans la perspective de l'ouverture du centre de santé à Python.

M. PLIEZ

Merci. Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci, Madame, de revenir sur ce bel exemple de Wiki. Je n'en dirai pas plus sur les Diaconesses, mais c'est un projet qui va bientôt être inauguré et qui va avoir plus d'une trentaine de structures. Un accompagnement a été fait en cours de mandat, avec Maxime SAUVAGE entre autres, en plein QPV et pas mal de structures ESS. Il y a aussi d'autres structures qui sont en lien avec la santé, comme le Collectif féministe contre le viol ; c'est une association féministe contre le viol, créée en réaction aux viols commis dans les lieux publics en région parisienne. Il y a aussi Rire médecin, que je trouve personnellement très touchant, qui forme et emploie des clowns hospitaliers qui interviendront auprès des enfants hospitalisés. Il y a aussi tout un travail aussi sur le réemploi, avec Extra-muros, qui va pouvoir monter sa nouvelle menuiserie solidaire autour du réemploi des caquettes, et qui sera en lien avec notre future régie de quartier. Ce sont donc plus d'une trentaine de structures, également en lien avec le tourisme, ou avec les agriculteurs ; de plus, tout un écosystème est en train de se créer sur les nouvelles entreprises de l'innovation sociale, avec un véritable accompagnement, plus toute une partie de la restauration qui sera mise à disposition dans ces locaux.
Je vous invite à voter favorablement pour cette délibération, et je remercie la Ville de Paris parce qu'il s'agit d'une délibération qui a un lien avec un budget européen ; et nous nous sommes engagés à pouvoir soutenir 50 %. Par contre, concernant les autres 50 % (j'en profite parce que certaines personnes peuvent faire remonter cette information), la Région ne le souhaite pas. Nous jouons notre rôle et j'espère que la Région, la troisième fois que nous déposerons le dossier, pourra dire oui, parce que c'est un projet important pour l'arrondissement.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DASCO 71 Dénomination de l'école Jacqueline Manicom. M. Hamidou SAMAKE rapporteur

M. PLIEZ

Nous passons à l'examen de la DASCO 71. Anne BAUDONNE a demandé la parole, et c'est Hamidou SAMAKE le rapporteur.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Je suis ravie que l'occasion nous soit donnée si rapidement d'évoquer à nouveau le nom de Jacqueline Manicom. Nous l'avions fait en juin dernier, c'était un vœu. Cette délibération permet la nouvelle nomination de l'école Cendriers en Jacqueline Manicom et elle répond à des attentes à la fois politiques, mais aussi à des attentes de nos concitoyens. En effet, notre groupe est ravi que se poursuive la volonté politique de la municipalité de favoriser la nomination de lieux ou de bâtiments publics par des noms féminins, pour rendre davantage visible la contribution des femmes dans notre histoire ; et le choix de Jacqueline Manicom est l'occasion de mettre en lumière une autre femme que Simone de Beauvoir, à laquelle on réduit trop souvent la cause féministe des années 1970.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SAMAKE.

M. SAMAKE

Merci Monsieur le Maire. Merci à Madame BAUDONNE d'être intervenue sur cette délibération. En effet, cette délibération concrétise la possibilité relativement récente à la ville de Paris de nommer les écoles. C'est un moyen d'accélérer notre politique de féminisation, de l'espace public. Après Anne Sylvestre et Cécile Rol-Tanguy, c'est la troisième proposition de dénominations d'école que nous faisons. Le choix de Jacqueline Manicom pour l'école maternelle de Cendriers répond à la fois à la demande de l'école de bénéficier d'une dénomination et de poursuivre le travail mémoriel engagé par la Mairie du 20^e arrondissement dans le quartier des Amandiers. Depuis le début de la mandature, plusieurs équipements et lieux publics ont reçu le nom de figures de la lutte antiraciste, le jardin Toussaint Louverture, la bibliothèque Maryse Condé, anciennement Sorbier. La mairie du 20^e arrondissement a également pris les démarches nécessaires pour la préservation du banc dit Toni Morrison, lieu mémoriel dédié aux esclaves, qui se trouvait auparavant rue Louis Delgrès, et qui a trouvé un nouveau refuge dans le jardin Toussaint Louverture. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci, je vous invite à voter sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

C'est un vote unanime pour cette dénomination, nous pouvons nous en féliciter.

2024 DSOL 99 Subvention de 100 000 euros dans le cadre du budget participatif 2019 et convention d'investissement avec « Ensemble et Solidaires-Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées - Fédération de Paris ». M. Hamidou SAMAKE rapporteur

M. PLIEZ

La parole est à Hamidou SAMAKE, qui en est également le rapporteur.

M. SAMAKE

Merci Monsieur le Maire. La DSOL 99 propose une subvention de 100 000 euros à l'association « Ensemble et Solidaires UNRPA ». Ce soutien financier s'inscrit dans le cadre du budget participatif de la Ville de Paris et vise la restructuration du local de l'association située au 14 rue de Tlemcen dans le 20^e arrondissement. En effet, depuis 2015, cette association s'engage pleinement dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées en proposant des actions essentielles dans les quartiers populaires des Amandiers et du grand Belleville. Forte de ces 300 adhérents, elle accueille chaque jour en moyenne 30 personnes pour des activités variées, à savoir : accompagnement administratif, activités physiques adaptées et ateliers socioculturels. La subvention permettra de moderniser et de rendre le local plus fonctionnel, avec des travaux touchants notamment à l'isolation, la réfection de l'électricité et la mise aux normes PMR des sanitaires. Cela garantira de meilleures conditions d'accueil pour les usagers ainsi que des conditions de travail optimales pour le personnel. De plus, l'ajout de cloisons mobiles facilitera l'organisation des activités, maximisant ainsi l'utilisation de l'espace disponible. Cette initiative n'est pas qu'une simple rénovation. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des seniors de notre arrondissement, en offrant un espace qui répond mieux à leurs besoins et qui renforce les actions de prévention en matière de santé et de bien-être. C'est une réponse concrète à la précarité et à l'isolement auxquels nos aînés font face. Je vous invite à soutenir ce projet qui reflète nos valeurs de solidarité et de soutien envers nos concitoyens les plus vulnérables. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner, puisqu'il n'y a pas d'autres prises de parole sur d'autres délibérations, les deux délibérations DAC 180 et DAC 349, dont je vous ai parlé, personne ne s'étant opposé à ce que nous les évoquions. Dans la mesure où elles sont hors ordre du jour, je propose que nous ne les votions pas, mais que nous puissions avoir discussion et débat. Marthe NAGELS a souhaité intervenir sur la DAC 180

Mme NAGELS

Mais c'est une délibération qui compte beaucoup pour moi parce que c'est l'une des grandes délibérations de l'Art dans les écoles. C'est une politique forte de la Ville de Paris qui vise à favoriser l'accès à l'art et à la culture pour tous les enfants dès le plus jeune âge, dès la crèche, et jusqu'au collège. Elle touche chaque année des milliers d'enfants et d'adolescents à travers des résidences d'artistes dans des écoles, des collèges, des crèches, des centres de loisirs, et ce depuis 16 ans. Cela consiste en des ateliers artistiques, des spectacles, des visites au musée, en lien avec des artistes. On le sait, les enfants sont très inégaux dans l'accès à la culture, et c'est au plus jeune, et que l'on prend des habitudes qui pourront nous suivre toute la vie. L'Art pour grandir sert à ça, ce sont aussi des résidences d'artistes, pas seulement des sorties au musée, et cela fait un an maintenant que cela touche vraiment toutes les écoles, de la crèche au collège. C'est l'objet de cette délibération. C'est très intéressant pour avoir un lien avec les artistes sur le temps long, pour les enfants bien sûr, mais cela permet aussi à plus d'adultes qui accompagnent les enfants, d'être impliqués dans l'Art pour grandir ; je pense notamment aux adultes qui sont là sur les temps périscolaires et qui avec ces résidences d'artistes peuvent aussi être associés.

M. PLIEZ

Je n'ai pas d'inscrit sur la DAC 349.

Mme NAGELS

Peut-être juste un mot sur celle-là, pour souligner que l'un des acteurs subventionnés est la Huppe galante qu'a ouvert la Maison du Conte dans le 20^e arrondissement depuis cette année.

M. PLIEZ

Je vais vous redonner l'accès à quizz box pour vous prononcer sur l'ensemble des délibérations que nous n'avons pas examinées.

2024 DASCO 88 Conventions et subventions associées (24 914 euros) pour la mise en place d'ateliers de soutien à la parentalité sur le dispositif des ateliers du samedi matin. M. Antoine ALIBERT rapporteur

2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros) Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025. Mme Anne BAUDONNE rapporteure

2024 DFPE 30 Subvention (492 246 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20e) pour la crèche collective, Crèche Laïque du Quartier St Fargeau située 33, rue du Télégraphe (20e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2024 DFPE 152 Subvention (11 200 euros) et convention avec l'association « Crèche parentale Farandole » (20e) pour le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur, située 105 rue Alexandre Dumas ; M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur

2024 DU 119 Procédure de DUP sur les parcelles 86 et 88 rue des Rigoles (20e) - Levée des réserves figurant dans le rapport d'enquêtes publique et parcellaire - Avis favorable à la poursuite de l'opération. Mme Virginie DASPET rapporteure

2024 DAE 1 Subventions (745 000 euros), conventions avec treize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Mme Lila DJELLALI rapporteure

2024 DEVE 74 Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024). Mme Lila DJELLALI rapporteure

2024 DSP 26 Dotations (1 972 559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre,5e,10e,11e,12e,13e,14e,20e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure

2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public. Mme Carine EKON rapporteure

2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants. Mme Carine EKON rapporteure

2024 SG 61 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris. M. Epency EPARA EPARA rapporteur

2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustements M. Vincent GOULIN rapporteur

2024 DEVE 76 Conventions pluriannuelles de subventions avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e). M. Sylvain INDJIC rapporteur

2024 DAC 370 Subventions (29 400 euros) pour 4 associations au titre de la politique de la ville bénéficiant d'une CPO (14e et 20e) et signature de deux avenants. Mme Marthe NAGELS rapporteure

2024 DAC 454 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Janina Sochaczewska au 42 rue Pixérécourt à Paris 20^e. M. Hamidou SAMAKE rapporteur

2024 DDCT 154 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (171 000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur

2024 DDCT 155 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11, 14, 15, 17, 18, 19 et 20^{ème} arrondissement) M. Maxime SAUVAGE rapporteur

2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité ; M. Maxime SAUVAGE rapporteur

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux. Comme je le dis à peu près à chaque Conseil pour les vœux, je vous invite à user d'un temps de parole raisonnable avec des prises de parole courtes et efficaces. La présentation d'un projet de vœu par un membre du Conseil ne peut excéder trois minutes, les interventions des autres membres ne peuvent excéder également trois minutes. Les membres disposent du droit de présenter des amendements au projet de vœu, mais cela ne peut pas excéder deux minutes pour la présentation, et ensuite ces vœux sont diffusés à l'écran avec un temps de suspension de séance de trois minutes pour qu'évidemment tout le monde puisse en prendre connaissance.

V202024074 Vœu du Conseil de quartier Plaine Lagny voté le 6 mai 2022 relatif à la pratique de la participation citoyenne dans le 20^e arrondissement

M. PLIEZ

Le premier vœu nous est présenté par Annie GAFFORELLI. En fait, il est présenté par le Conseil de quartier Plaine Lagny.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, ce vœu concerne le Conseil de quartier Plaine Lagny. Il est relatif à la participation citoyenne dans le 20^e arrondissement, et plus précisément à l'aménagement du parc urbain, le bois de Charonne. Le Conseil de quartier Lagny souhaite que les habitants soient pleinement impliqués dans les décisions concernant leur quartier conformément à la charte de la démocratie locale. Plusieurs ateliers participatifs ont été organisés, notamment pour le projet de ce parc urbain. Cependant, des problèmes de communication et de transparence ont été constatés. Les propositions des habitants sur la sécurité n'ont pas été prises en compte et des écarts entre les plans présentés et les aménagements réels ont été relevés. Malgré plusieurs demandes, la mairie n'a pas répondu de manière satisfaisante. Le conseil de quartier formule plusieurs exigences :

- que les décisions issues des ateliers participatifs soient respectées ;
- que le Maire organise une véritable citoyenne pour les projets à venir, en assurant la transparence, en définissant les termes de la concertation et en associant les habitants à toutes les étapes du processus ;
- qu'il y ait un suivi et un retour d'expérience après la réalisation des projets.

Le vœu appelle à un renforcement des pratiques de la participation citoyenne et à une meilleure communication entre la mairie et les habitants.

M. PLIEZ

Merci. J'ai une demande prise de parole de Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci au conseil de quartier Pleine Lagny pour avoir présenté ce vœu. Il est toujours important que les conseils de quartier se saisissent de la possibilité donnée par le Conseil d'arrondissement de déposer des vœux. C'est également très bien de rappeler en début de vœu tout ce que porte la Mairie du 20^e en matière de démocratie locale : la charte de la démocratie locale adoptée en 2022 et la charte des conseils de quartier adoptée au début de l'année 2024.

Pour revenir sur le cœur du propos de ce vœu, je voudrais rappeler que nous avons eu la chance il y a quelques jours d'inaugurer officiellement ce parc de 3,5 hectares qui jouxte le jardin de la gare de Charonne, qui est un nouveau poumon vert dans notre arrondissement, sur la petite ceinture, où se trouvait avant un espace artificialisé qui a longtemps servi de dépôt de bus. Aujourd'hui, c'est un espace avec 2000 arbres qui ont été plantés, et qui permettront aux familles aux jeunes, aux enfants, et aux personnes âgées de pouvoir y trouver un espace de repos en lien avec la biodiversité et des aires aménagées pour tous les âges. Et justement, cela permet d'aller au cœur du sujet du vœu. Quand la Ville, après un long travail, a réussi à racheter la parcelle, une communication a immédiatement été faite aux habitantes et aux habitants, qui a débouché sur l'organisation d'une réunion publique en décembre 2022. A la suite de cette réunion publique où deux sujets majeurs étaient apparus, à la fois les questions de sécurité – et ma collègue Alexandra JARDIN, voudra, je crois, dire un mot sur le sujet après moi – et les questions de mobilier et d'aires de jeux, il a été décidé de mettre en place deux réunions de concertation avec les habitantes et les habitants. La première, sur la sécurité, s'est tenue en février, la seconde sur le mobilier de cet espace, en avril 2023. Il est certain qu'à l'aune de leur expérience, les services des espaces verts de la Ville de Paris savent ce qui généralement fonctionne ou pas dans un espace public, et s'il était possible d'échanger sur l'emplacement des mobiliers. Il était évident qu'il était important de prévoir des équipements permettant à tous les âges, et notamment aux jeunes et aux enfants, de pouvoir trouver des lieux pour s'occuper, se poser. Je sais qu'après échanges, un espace avec du mobilier a été retiré à la demande des habitants, en lien avec la mairie du 20^e, mais notre parti pris, c'est de voir comment ce parc évolue ; au vu de ce qui se passe depuis plusieurs semaines, le constat est plutôt très positif, et éventuellement des aménagements sont toujours possibles ; rien n'est figé dans le temps. C'est pour cela que nous sommes très ouverts à continuer le dialogue avec les habitantes et les habitants. Il est évident que si nous pouvons être encore plus réactifs dans ces échanges, nous le serons, bien évidemment. Nous avons bien conscience de ne pas toujours être parfaits dans notre manière de répondre aux attentes On peut toujours s'améliorer et nous y veillerons dans les semaines et les mois à venir, notamment sur la question du bois de Charonne. Donc nous ne voterons pas ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Mme JARDIN.

Mme JARDIN

Je voulais juste compléter la réponse faite par le premier adjoint, parce que ce que je lis, moi, à travers ce vœu, au-delà de la question de la concertation et de la démocratie locale, c'est aussi peut-être une certaine inquiétude des habitants sur la sécurité du site, sur les intrusions, sur les nuisances sonores qu'il pourrait y avoir sur ce bois de Charonne. Je connais ce sujet parce que j'ai déjà été sollicitée par un certain nombre de riverains. En effet, pendant la phase de chantier, nous avons eu quelques intrusions dans ce bois. Je tiens à dire que la police municipale est intervenue à chaque fois, que nous sommes très vigilants sur le site. Je tiens à rassurer les riverains de ce nouvel espace sur le fait que nous sommes très attentifs, depuis la réouverture, à être présents. On a pu noter que certaines intrusions étaient peut-être liées à des trous dans certains grillages. Les services de la Ville sont déjà mobilisés. Que les riverains n'hésitent pas à continuer à me solliciter en cas de nuisances, quelles qu'elles soient. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SOREL, puis Monsieur DIDIER.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je vais redire ce que je dis à chaque fois qu'un conseil de quartier présente un vœu devant le Conseil d'arrondissement ; Je pense que cela aurait été encore mieux si c'était le conseil de quartier lui-même qui l'avait fait. Pour ce qui est du sujet de ce vœu, j'entends les inquiétudes quant au manque de concertation, peut-être au défaut de démocratie locale. Il y a eu de la concertation : il y a eu une réunion publique, il y a deux réunions de concertation, il y a eu des ajustements. Je m'abstiendrai, et je serai ravi d'échanger avec le conseil de quartier pour avoir plus de précisions en la nature.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Je serai assez rapide ; je ferai quelques observations. La remarque de Monsieur SOREL, je pense, va dans le bon sens. Nous avons de plus en plus de vœux des conseils de quartier et c'est très bien. Je remarque néanmoins qu'on ne les vote jamais. Il y a des inquiétudes, elles sont relevées.

Comme l'a dit Monsieur SOREL, je pense qu'il est difficile de voter contre ce vœu ; il demande des choses assez simples et assez cohérentes. En tout cas, comme je le fais à chaque fois, je voterai pour le vœu du Conseil de quartier et je serai aussi favorable à ce que les conseils de quartier puissent venir débattre quand ils présentent un vœu. Je serais tout à fait d'accord pour qu'on modifie la charte sur cette question.

M. PLIEZ

A priori, ce n'est pas d'actualité pour nous. Monsieur JALLAMION.

M. JALLAMION

Je tiens à saluer le travail du conseil de quartier Saint-Blaise qui a obtenu avec l'aide de la mairie l'ouverture le matin de la Poste du quartier Saint-Blaise qui jusque-là n'avait pas lieu. Nous sommes donc très heureux d'annoncer aux habitants que désormais, la Poste du quartier Saint-Blaise est

ouverte le matin et l'après-midi, avec une plage horaire qui va augmenter de 10 heures de manière hebdomadaire, ce qui va permettre l'accès aux services publics postaux et au point France Service qu'héberge cette poste. Ce travail du conseil de quartier se fait en toute intelligence avec la Mairie. La mairie est à leur écoute dès lors évidemment qu'ils portent l'intérêt général, l'accès aux services publics et l'accès au droit.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter sur ce vœu.

M. ALIBERT

Quand le Groupe écologiste avait fait les débats pour modifier le règlement intérieur, nous avons proposé que les conseils de quartier puissent venir défendre eux-mêmes les vœux. Cela a beaucoup de conséquences, que la majorité a décidé de ne pas conserver, mais moi j'entends la proposition ; il faudrait peut-être la remettre sur la table et créer des choses qui existent dans le 11^e arrondissement et dans le 10^e arrondissement.

Par ailleurs, il est vrai aussi que de plus en plus de vœux des conseils de quartier nous remontent des manques de démocratie et de participation, et je pense qu'en tant que majorité, il faut l'entendre.

Dans ce vœu, il y a une situation très particulière sur le bois de Charonne, où les questions sont satisfaites ; mais il faut aussi entendre qu'effectivement le conseil de quartier Plaine Lagny se sent souvent relégué, incompris, soumis à plus de problématiques. Cela me revient régulièrement, cela revient aussi à Madame la députée de la circonscription Eva Sas, qui nous en parle aussi parfois, et je pense qu'il faut l'entendre. Donc, les Ecologistes voteront contre ce vœu.

M. PLIEZ

Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Je vais avoir une note un peu plus positive sur le travail qui a été fait ; C'est un projet qui appartenait à la SNCF, c'est un rachat de la Ville, avec une partie de la Métropole. Les premières concertations ont eu lieu à ce moment-là ; bien avant que l'on puisse imaginer qu'il y ait une forêt ou qu'il y ait qu'il y ait un parc à ce niveau-là. Les concertations n'ont pas seulement eu lieu avec le conseil de quartier ; on parle d'un vœu d'un conseil de quartier, mais cela a été aussi avec les habitants et les habitantes.

Concernant les retours des habitants et des habitantes depuis que c'est ouvert, c'est-à-dire depuis cet été, il n'y a pas eu de plaintes, ni de bruit ni de nuisances. C'est un plaisir pour eux de pouvoir se balader. Un mobilier a été retiré, mais il y a eu aussi une forte demande des habitants et des habitantes à pouvoir, en dehors même des loisirs, créer des événements, et se réapproprier leur territoire. C'est aussi la raison pour laquelle, comme il a été dit par Antoine ALIBERT, nous voterons contre ce vœu, mais cela ne veut pas dire que nous n'allons pas continuer à échanger et à discuter avec les conseils de quartier ;

M. PLIEZ

Merci. Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Je trouve qu'il est un peu dur notamment de relayer le fait que nous traiterions moins certaines parties de l'arrondissement, notamment le sud de l'arrondissement ; si l'on parle du quartier Plaine Lagny, je rappelle qu'il y a la question du bois de Charonne, qu'il y a évidemment les études qui vont être lancées sur la piscine du côté de la Porte de Vincennes, qu'il y a eu l'inauguration il y a quelque temps du jardin Mélinée Manouchian rue de la Porte, et enfin, puisque c'est aussi une partie du sud de l'arrondissement, tout ce qui se passe autour de la Porte de Montreuil, et ce qui se passera autour de la porte de Vincennes. Je pense donc qu'il est important de relayer ce que nous portons au sein de cette majorité municipale. Enfin, je terminerai aussi pour dire que l'histoire de ce parc, au départ, c'est

un projet en 2019 au budget participatif. C'est donc né de la démocratie locale et de cette innovation qu'étaient les budgets participatifs initiés par Anne HIDALGO. Nous pouvons effectivement faire mieux, mais évitons d'être trop durs avec nous-mêmes.

M. PLIEZ

Il n'y a plus de prises de parole ; je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Pour dire quelques mots, notamment aux représentants du conseil de quartier, notre porte est toujours ouverte, le dialogue n'a jamais été rompu, nous allons continuer à nous parler et nous allons continuer évidemment en permanence à réfléchir au meilleur moyen d'avancer ensemble, avec le conseil, mais aussi avec les habitants de ces quartiers, que nous n'oublions pas, comme l'a rappelé Maxime SAUVAGE. Merci.

V202024077 Vœu de l'exécutif en soutien au dispositif des contrats adultes-relais

M. PLIEZ

Justement, en parlant de Maxime SAUVAGE, c'est lui qui présente le prochain vœu, relatif au dispositif des contrats adultes-relais.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. L'exécutif du 20^e arrondissement a tenu à faire ce vœu en soutien au dispositif des contrats adultes-relais, puisque nous sommes inquiets ; il semblerait y avoir une remise en cause de ce dispositif au niveau national et au niveau de la préfecture d'Île-de-France. Pour rappel, il s'agit d'un dispositif d'emplois aidés qui bénéficient aux quartiers populaires sur les personnes d'au moins 26 ans qui vivent en quartier politique de la ville, et pour travailler dans le secteur non lucratif et pour mettre en place des activités de médiation sociale pour le cadre de vie, l'amélioration du lien social et le soutien à la vie associative. Ces contrats, quand une association ou une collectivité territoriale dispose de ces contrats, elle bénéficie d'une aide financière annuelle de l'État de près de 22 500 euros. Pour les associations, la Ville de Paris apporte pour la plupart de ces contrats aidés un complément de 5 100 euros par an, permettant de quasiment prendre l'intégralité du coût de ces contrats au niveau du SMIC.

Dans le 20^e arrondissement, les contrats aidés -mais au fond c'est valable pour tous les quartiers populaires de Paris et de France- permettent le fonctionnement de centres sociaux, de régies de quartier, des points d'accès au droit, des conseils citoyens. C'est aussi – et c'est porté notamment par ma collègue Geneviève GARRIGAUD- le projet des médiateurs emploi, portés par l'EPEC.

Nous sommes dans un contexte où 85 % des emplois aidés ont été supprimés en France depuis l'été 2017, à l'initiative du Président de la République, et dans un contexte également où la Région Île-de-France a fait disparaître il y a plusieurs années les emplois tremplins, qui étaient aussi extrêmement utiles dans les quartiers politiques de la ville. Nous nous sommes battus dans le 20^e arrondissement à Paris. Pour préserver notre géographie prioritaire, il faut être en mesure d'accompagner ces associations. Le choix qui est fait en ce moment par l'État, c'est non seulement de geler le nombre d'emplois adultes-relais, mais aussi d'empêcher leurs prolongations au-delà de 6 ans. Sauf que parfois cela met en situation de précarité professionnelle des personnes qui sont à quelques années de la retraite. Nous avons trois cas dans des associations du 20^e. Je vais parler des associations plus que des personnes, parce que ce n'est pas forcément le cadre d'un Conseil d'arrondissement ; cette décision met en péril les activités de l'Accorderie du Grand Belleville, de Davout Relais, un espace de vie sociale labellisé par la CAF, qui intervient dans le sud de l'arrondissement, et de Système C.

Nous interpellons l'État et la Préfecture de la Région Ile-de-France à travers ce vœu, à la fois pour que l'État mette fin à cette politique de gel des contrats adultes-relais partout en France, que la Préfecture d'Ile-de-France regarde au cas par cas pour voir s'il n'est pas possible de prolonger ces contrats au-delà de 6 ans pour les personnes notamment qui sont proches de la retraite et enfin que l'État s'engage à relancer plus généralement d'autres dispositifs d'emplois-aidés dans tous les quartiers politiques de la ville. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

J'ai une demande prise de parole, Madame GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Pour nous, c'est vrai que ces suppressions pourraient gravement affecter les actions sociales et locales et plonger les travailleurs proches de la retraite, comme l'a rappelé Maxime, dans le chômage. Pour ces raisons, nous appelons à maintenir les postes existants et à la création de nouveaux contrats afin de garantir que les associations puissent continuer leur action indispensable dans les quartiers populaires. Cependant, au-delà de ce vœu, notre groupe souhaiterait que nous menions une réflexion pour renforcer le statut des adultes-relais, souvent perçus comme précaires, en offrant des formations certifiantes et en facilitant leur accès à des emplois dans les secteurs publics et associatifs. Il est essentiel de créer un parcours d'intégration durable leur permettant, après une période donnée, de bénéficier d'un accompagnement vers des emplois beaucoup plus pérennes. Cela renforcerait non seulement leur avenir professionnel, mais aussi l'impact de leur travail sur la cohésion sociale locale. Il est impératif que l'État relance et renforce ce dispositif, tout en offrant aux adultes-relais des perspectives de carrière solides et pérennes. Nous voterons évidemment pour ce vœu.

M. PLIEZ

Je ne vois pas d'autre prise de parole, donc je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024075 Vœu de l'exécutif relatif à la réouverture d'une classe dans l'école du 166 Pelleport dans le 20^e arrondissement - Proposé par Anne Baudonne et les élu.e.s du Groupe Communiste et Citoyens

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu de l'exécutif, sur proposition d'Anne BAUDONNE et du Groupe Communiste et Citoyen, à propos du 166 rue Pelleport.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. La rentrée scolaire s'est déroulée dans un contexte particulièrement difficile pour près des 21 000 jeunes de notre arrondissement, qu'ils soient à l'école ou au collège. À Paris, 128 classes ont été fermées et 115 postes d'enseignants supprimés pour cette rentrée. Dans le 20^e, nous avons subi 16 fermetures de classes. Nous avons été de nombreux élus et parlementaires à participer à toutes les mobilisations qui s'y sont opposées. J'ai accompagné à plusieurs reprises, ainsi que Monsieur le Maire et plusieurs élus ici présents, et je tiens à les remercier, des équipes d'enseignants, et des parents, pour réclamer légitimement la réouverture de ces classes. En choisissant de faire des économies sur l'école publique et en fermant ses classes, le ministère démissionnaire de l'Éducation nationale porte un énième coup de rabot, alors que les équipes éducatives manquent cruellement de moyens.

Passé quasiment inaperçu, un rapport de l'Inspection générale des finances commandée par Elisabeth Borne et publiée le 4 septembre dernier, serait catastrophique pour l'Éducation nationale et pour le 20^e en particulier. En effet, celui-ci propose de revenir sur les aides dans les écoles en REP et REP plus. Je tiens à le dire, 75 % de nos écoles sont REP. Cela porterait inévitablement atteinte au dédoublement des classes, aggraverait encore plus les inégalités sociales et dégraderait le climat scolaire.

C'est pourquoi à l'initiative du Groupe communiste et avec toute la majorité municipale (et j'en suis ravie), par ce vœu nous continuons à défendre nos services publics, ici l'Éducation nationale. En effet, la fermeture d'une classe au 166 Pelleport le dernier jour d'école, c'est-à-dire le 5 juillet, est presque une provocation pour les enseignants et les parents. Cela a obligé l'équipe à revoir toute la structure

de classe dans la précipitation, à opter pour des doubles niveaux dans toutes les classes restantes, alors que ce choix devrait être occasionnel et revenir aux enseignants. Enfin, comme il est rajouté dans les considérants du vœu, il n'a été tenu nul compte de la particularité territoriale de l'arrondissement ; nous avons sept foyers d'accueil dans l'arrondissement, qui reçoivent tout au long de l'année des familles. Il est nécessaire de conserver des places pour les enfants que nous sommes sûrs de devoir accueillir durant l'année. La structure de l'école Pelleport ne laisse plus cette marge. C'est pourquoi l'ensemble des élus de la majorité émet le vœu que le rectorat revienne sur cette fermeture et qu'une cinquième classe soit rouverte à l'école du 166 Pelleport.

M. PLIEZ

Merci beaucoup Anne BAUDONNE. Y a-t-il des prises de parole ? Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci pour ce vœu et merci pour que cela devienne aussi un vœu de l'exécutif. Pour ma part, je suis référente de cette école, et évidemment nous avons été très étonnés parce que c'est passé en deuxième vague ; c'est passé au mois de juillet, complètement inaperçu bien évidemment. La particularité de cette école est que toutes les classes sont dédoublées. Une des classes est à 26 élèves ; or, pour que cela puisse bien fonctionner, une classe dédoublée doit comporter entre 17 et 20 élèves. Et là, toutes les classes sont au-dessus de 20, avec des dédoublements et des retards, forcément, parce que des CP sont avec des CE2 ; ils n'ont pas les mêmes activités que leurs camarades qui sont au même niveau de classe.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. C'est d'autant plus cruel que nous avons cru à un moment donné que nous allions pouvoir gagner, que les parents, les enseignants et les élus allaient finir par y arriver. Ce n'est pas encore pour cette fois, même si on sent que ce n'est pas loin et qu'il est nécessaire, avec ce vœu de rebondir. Bravo, c'est très bien que ce vœu puisse être porté par tout le monde, j'espère, et je m'y adjoins évidemment.

Il faut savoir une chose : aujourd'hui, à Paris, on se retrouve dans une situation où bientôt l'école privée sera majoritaire. Cela n'encourage pas un certain nombre de parents à mettre leurs enfants dans l'école publique ; et pour toutes celles et tous ceux qui pensent que l'école publique est une des conditions de vivre ensemble, une société solidaire, une société où l'égalité est encore un objectif pour toutes et tous, voir comment ils détruisent l'école publique dans cette ville et en France, est d'autant plus dramatique ; avec ce gouvernement -je ne sais pas quand il se formera au final - il y a de quoi être inquiet, et il y a une nécessité de continuer la bagarre. On voit que c'est valable non seulement pour les écoles maternelles, primaires, mais aussi pour les collèges et les lycées. On a vu ce qui est sorti par Mediapart, il me semble avant l'été, sur les lycées, et le rôle néfaste des régions dans ce pays qui consacre de plus en plus de moyens, 1,3 milliard de plus, pour financer les lycées privés. Il y a donc une nécessité de faire corps, toutes et tous ensemble. Pour cette école, j'en ai discuté avec Anne BAUDONNE, nous devons profiter du vote de ce vœu pour rebondir, pour à nouveau revenir vers la presse, et faire en sorte d'arriver à cette victoire que nous croyions possible.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024077 Vœu pour la sauvegarde de la MJC des Hauts de Belleville, sur proposition de Laurent Sorel

M. PLIEZ

Nous passons à l'examen d'un vœu présenté par Laurent SOREL concernant la sauvegarde la MJC des Hauts de Belleville.

M. SOREL

Cela fait un moment que nous discutons de la MJC. Cela fait un moment qu'il y a des hésitations et des colères autour de cette question. La MJC, c'est une histoire unique et un lieu unique. Une histoire unique qui plonge ses racines dans l'histoire tumultueuse du Paris ouvrier et populaire, et un lieu unique qui réunit à la fois une Maison des jeunes et de la culture, la dernière de Paris, et un foyer de travailleurs. Un lieu unique sur un quartier particulier, le quartier Pelleport-Télégraphe-Saint Fargeau, un lieu qui se veut lieu d'éducation populaire, et qui a la volonté permanente de favoriser l'autonomie et l'émancipation de toutes et tous, dans une logique de co-construction avec les habitants. Mais voilà, ce lieu unique, risque de disparaître, et avec lui l'esprit si particulier qu'il porte. Un déficit structurel de 250 000 euros, une dette locative de plus de 500 000 euros auprès du bailleur, un bailleur qui a quadruplé le loyer, alors qu'il avait bénéficié de l'apport de l'essentiel des fonds propres de la MJC, dans le projet de réhabilitation ; Il y a eu effectivement la conférence sur le financement en mai 2024, il y a eu des hésitations, parce qu'une hypothèse qui circulait à un moment donné était de transformer ce lieu en centre Paris Anim', ce qui supposait de passer par des passations de marché ou par une DSP, et donc de renoncer à ce qui fait justement le côté unique de ce lieu. Le dernier rebondissement a été le dernier Conseil de Paris où le vote d'une subvention d'urgence de 250 000 euros a été retoquée sans raison sérieuse et claire. Il faut un engagement sérieux et clair de la Ville sur les 250 000 euros de subvention d'urgence.

M. PLIEZ

La MJC est une association autonome, qui en 2017, a fait des choix malheureux et qui visiblement n'était pas en mesure d'assumer la suite, avec – et je n'incrimine pas les gestionnaires actuels, il y avait une autre équipe à l'époque – des choix qui menaçaient structurellement le fonctionnement de la structure ; et c'est ce qui s'est passé. Effectivement, au dernier Conseil de Paris nous avons voté un vœu qui confirmait la volonté de la Ville d'aider la MJC ; je crois qu'il a été voté très largement, mais à ce moment-là nous ne savions pas encore s'ils allaient passer au tribunal suite à la procédure d'alerte du commissaire aux comptes et s'ils n'allaient pas être liquidés le lendemain. D'autre part, il y avait un certain nombre de choses juridiques à vérifier, à savoir que la Ville ne soit pas à un moment donné taxée de gestion de fait parce qu'elle aurait trop secouru cette structure, avec le risque que toutes les dettes aillent à celui qui aurait tenté de sauver la structure. Je vous confirme ce soir que la Ville aidera la structure à la hauteur demandée de 250 000 euros, et que la délibération sera proposée au vote en novembre. C'est la garantie que j'ai aujourd'hui. Par contre, en contrepartie, le modèle doit être revisité, parce qu'il faut trouver un équilibre à long terme. Nous avons tous envie que les activités de la MJC perdurent, nous avons encore plus envie, en tout cas en ce qui me concerne, que les activités de la FJT (Foyer de jeunes travailleurs) ne soient pas mises en cause. Visiblement, il y a des espaces qui pourraient permettre une réflexion démocratique et évidemment avec l'équipe, une réflexion qui pourrait permettre d'hybrider des activités. On a évoqué un CPA ; pour moi, ce n'est toujours pas exclu totalement, mais on peut évoquer d'autres choses, notamment le devenir d'un certain nombre de locaux. On sait que des associations ou des structures proches de l'état d'esprit de la MJC pourraient être intéressées. Aujourd'hui, je peux vous dire deux choses : la subvention sera proposée au Conseil de Paris en novembre, et évidemment une réunion publique sera organisée, qui associera les gens de la MJC. Il faudra également refaire une conférence des financeurs, parce que la Caisse d'allocations familiales est prête à suivre à certaines conditions, et cela nous arrangerait. Voilà où nous en sommes, c'est pourquoi je vous demande retirer votre vœu. J'ai vu que Jacques BAUDRIER souhaitait la parole, donc je vais la lui laisser.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais apporter quelques éléments complémentaires en tant qu'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, parce que le propriétaire est un bailleur social. Les seules recettes qu'a ce bailleur social, c'est le loyer de ses locataires du parc social. Cela l'a placé dans une difficulté importante, le retard de loyer ; cela veut dire des investissements en moins, de la difficulté à boucler les budgets, des positionnements très compliqués vis-à-vis de leur conseil d'administration. Je suis intervenu auprès de ce bailleur, en tenant compte évidemment de ses difficultés, pour lui demander de repousser, parce que les problèmes actuels auraient pu arriver bien plus tôt, un an

avant. Le bailleur en question nous a donné un délai assez important, mais il nous avait déjà prévenus de longue date que c'étaient ses locataires qui se retrouvaient en difficulté de ce fait, et que lui avait prévu dans son plan de financement le même loyer.

Je souhaiterais publiquement remercier le propriétaire bailleur social qui a repoussé au bout du bout de ses capacités pour de ne pas percevoir les loyers, mais qui à un moment,

Et bien entendu, nous rappelons, cela va sans dire, mais ça va mieux en le disant, l'attachement de tout le quartier et de tous les élus au fonctionnement de la MJC et à tous les services d'éducation populaire qu'elle apporte aux habitantes aux habitants. Mais je pense qu'elle va s'en sortir, et tant mieux pour tout le monde.

M. PLIEZ

Merci. Jérôme GLEIZES, qui sera sans doute le dernier intervenant.

M. GLEIZES

Nous voterons sans doute une subvention dans la prochaine décision modificative, ce que je vérifierai puisque je suis à la commission de finances au Conseil de Paris.

Les élus écologistes soutiennent la MJC depuis le début ; il y a besoin, pour cette partie de l'arrondissement, d'avoir une maison de ce type. On peut réfléchir sur la structuration juridique, sur le conseil d'administration, mais il est important d'abord de préserver la structure ;

M. PLIEZ

Nous n'allons pas nous lancer dans un cours d'économie, mais quand vous avez 1,5 million de fonds propres et que vous perdez 250 000 euros par an parce que vous n'êtes plus à l'équilibre, Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Juste une question par rapport à ça. Concernant les 250 000 euros, il s'agit d'une subvention d'urgence ?

M. PLIEZ

Il s'agit d'une subvention d'urgence d'un an, votée au Conseil de novembre.

M. DIDIER

Vous avez dit que cette subvention d'urgence était conditionnée ?

M. PLIEZ

Non, j'ai dit que nous posions, nous, Mairie du 20^e, comme condition, de se mettre autour de la table, qu'il y ait une réunion publique, qu'un travail de fond soit fait pour que la structure arrête de perdre 250 000 euros par an.

M. SOREL

S'il y a la question de la subvention d'urgence, si c'est une garantie, je n'ai pas de raison en l'état de maintenir mon vœu ; mais maintenant il y aura une vigilance.

M. PLIEZ

J'ai noté que vous retiriez votre vœu, donc nous n'allons pas le voter. Par contre, comme vous avez pris la parole avant Monsieur DIDIER, qui l'avait demandée, je souhaite lui donner la parole, même si le vœu est retiré.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. C'était une précision, puisque Jacques BAUDRIER a fait comme très souvent une excellente synthèse, mais il manquait un élément. C'est vrai que la ministre de la Culture démissionnaire a obtenu pour la MJC des Hauts de Belleville le label Éducation populaire pour la culture, comme elle s'y était engagée le 11 juillet dernier, ce qui veut dire qu'il y aura aussi une subvention (je ne sais pas de quel montant elle est) et également un poste d'animation locale. En tout cas, c'étaient les informations après le Conseil de Paris, effectivement, pour que la structure ait une pérennité, il faut revoir certainement le modèle.

Après consultation des membres, le vœu est retiré.

M. PLIEZ

Il n'y a plus de vœu. Il y a maintenant deux questions orales que nous allons regrouper.

3. Questions

Q202024001 Question orale portant sur la situation du centre sportif Alfred Nakache déposé par Antoine Alibert et l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20^e

M. PLIEZ

La première a été déposée par les Écologistes. Je vais les laisser la présenter. La deuxième par Laurent SOREL, je vais le laisser la présenter, et pour répondre à deux questions, la parole sera à Epancy EPARA EPARA.

C'est Jérôme GLEIZES qui présente la question.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Nous vous avons interpellé lors du dernier Conseil d'arrondissement sur la transformation du centre Alfred Nakache, dans le cadre du projet Mille Dojos Solidaires de la Fédération Française de Judo, et porté par l'AJA Paris 20^e dans notre arrondissement. Pouvez-vous nous confirmer que les travaux n'ont pas été réalisés, quelles sont les raisons ? Sont-ils reportés à une date ultérieure ? Laquelle ?

Nous rappelons la raison de nos inquiétudes et les questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse en juin :

- Les autorisations de travaux ont-elles été données par la direction d'urbanisme à la DJS, car si un permis de construire n'est pas nécessaire, il faut néanmoins une autorisation pour un établissement accueillant du public ?

- Quelle entreprise a été sélectionnée en vertu du Code des marchés publics ? Car l'entreprise prévue pour les travaux d'entretien de la piscine ne semble pas pouvoir réaliser d'autres travaux ;

- En attendant, pouvons-nous revenir à la situation initiale et redonner les créneaux aux associations intéressées ? Sinon, qu'en est-il des solutions proposées aux associations ? Nous avons eu écho que certaines n'étaient pas satisfaisantes, notamment celles du préau et du réfectoire de l'école Ramponeau.

Quelles sont les solutions proposées également à l'AJA Paris 20^e, et pouvez-vous confirmer les créneaux réserves aux écoles, si le dojo n'a pas été agrandi ?

- Ne pensez-vous pas que ce contretemps permet de remettre en cause la pertinence de la destruction de la salle de danse de relancer l'hypothèse de l'agrandissement du dojo du troisième étage plutôt que celui du deuxième ?

Pour finir, nous rappelons notre conclusion de juin qui est toujours d'actualité : toutes les associations ayant une autorisation d'occupation temporaire de deux ans jusqu'en 2025, l'investissement est budgété depuis 2022. Le changement de la nature d'investissement (agrandissement du deuxième étage plutôt que le troisième étage) date d'octobre 2023. Vu les questions précédentes, vu le risque de contentieux, ne veut-il pas mieux reporter d'un an cette destruction pour imaginer une alternative moins coûteuse en argent public

M. PLIEZ

Merci. Je propose à Monsieur SOREL de poser sa question.

Q202024002 Question orale portant sur l'avenir du centre sportif Alfred Nakache déposée par Laurent SOREL

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Lors des derniers Conseils d'arrondissement, plusieurs vœux et questions ont été déposées concernant l'avenir du centre Alfred Nakache et de quatorze associations qui ont dû se redéployer ailleurs suite à la fermeture de la salle de danse pour agrandir l'espace dédié au dojo dans le cadre du projet Mille Dojos Solidaires de la Fédération Française de Judo. Malgré le vote des deux vœux interrogeant le bien-fondé de la destruction de la salle, en proposant de garantir aux associations de continuer à utiliser la salle polyvalente multisports jusqu'à la construction de la salle prévue au troisième étage, le choix de délocaliser 14 associations et environ 200 usagers a été pris pour privilégier le projet de l'AJA.

- Pouvez-vous nous faire un bilan du relogement des associations ? Certaines associations se retrouvent notamment à l'école Ramponeau dans des conditions précaires ;
- Est-ce que ce lieu respecte les normes d'hygiène et sécurité ?
- Aujourd'hui il semble que les travaux n'aient toujours pas commencé. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous préciser ce qu'il en est en particulier par rapport aux associations restées sur place, mais aussi par rapport à l'AJA qui aurait bien besoin d'avoir une visibilité ?
- Pouvez-vous aussi nous donner un état des lieux des créneaux réservés par les écoles sur le dojo et du volume d'utilisation prévisionnelle du dojo par les écoles du secteur ?

M. PLIEZ

Pour vous répondre, la parole est à Monsieur EPARA.

M. EPARA

Les engagements pris par Monsieur le Maire et moi-même auprès des associations et clubs concernés par la situation de la salle de danse du centre sportif Nakache ont été tenus. En effet, nous nous sommes engagés à reloger à des créneaux similaires, avec un maintien, voire une augmentation, des volumes horaires proposés, et à proximité du centre Nakache, tous les clubs réservataires de la salle de danse. La circonscription de la DGS a reçu et a échangé avec l'ensemble des clubs réservataires, les uns après les autres, afin d'affiner directement avec les clubs réservataires de la salle, les propositions de relogement. Monsieur le Maire et moi-même avons reçu les associations une à une pour échanger et essayer de comprendre leurs problématiques. À ce jour, l'ensemble des associations a accepté les propositions de relogement qui leur ont été proposées. Les autorisations d'occupation temporaires ont été envoyées et la plupart des associations ont d'ores et déjà commencé leurs activités dans ces nouveaux espaces et préparé leur communication autour de ces derniers.

Nous tenons à remercier toutes les associations pour la qualité du dialogue que nous avons eu avec elles durant le printemps l'été, permettant de trouver à chacune des options de relogement à proximité du quartier Belleville, et à des horaires similaires aux créneaux précédents. Néanmoins, il me revient de vous dire aussi que malgré les premiers cours qui ont débuté la semaine dernière, quelques ajustements doivent encore être réalisés pour certains créneaux. Les problématiques qui ont émergé en fin de semaine dernière pour deux clubs sur leurs conditions de pratique à l'école Ramponeau ont d'ores et déjà été réglées grâce au travail de la circonscription.

Pour commencer à répondre aux premières questions qui ont été posées, les travaux d'extension du dojo du deuxième étage ne demandent pas d'autorisation d'urbanisme. Je le dis sous le contrôle de Virginie DASPET, car il s'agit de travaux intérieurs sans création de surface selon l'article R 421-14 du Code de l'urbanisme. Pour continuer à vous répondre sur les autorisations de travaux, ces derniers seront réalisés sous conduite d'opérations de la Fédération Française de Judo dans le cadre du plan Mille Dojos, dont l'entreprise Eiffage est attributaire. L'entreprise qui intervient sur la piscine est mandatée par la Ville dans un cadre différent.

Le retard dans le lancement des travaux qui auraient dû débiter cet été est dû à deux raisons particulières. Monsieur le Maire et moi avons tenu à ce que nous ayons la confirmation totale du relogement de l'intégralité des clubs concernés sur lesquels la mairie du 20^e s'est engagée. En effet, nous ne voulons pas prendre l'initiative de faire débiter les travaux de la salle de danse sans avoir confirmation de l'ensemble des clubs devant être relogés qu'ils sont satisfaits de la proposition de la DJS. Deuxième raison : la modification des plans exigés par la mairie du 20^e afin de rajouter au futur dojo une cloison souple permettant la séparation de ce dojo en deux temps, et ainsi permettre à des clubs hors AJA d'y maintenir une activité. Cet espace de 120 m² correspond à la superficie de l'ancienne salle de danse. Aujourd'hui un projet est validé par la Fédération Française de Judo, la DGS, la Mairie du 20^e et le club de l'AJA Paris 20. Nous sommes dans l'attente de la validation des points proposés par le bureau de contrôle, également mandaté par la Fédération Française de Judo. Les travaux devraient débiter d'ici les vacances de la Toussaint et devraient durer la durée de ces vacances.

Le risque de contentieux sur l'attribution des AOT est inexistant, compte tenu que ces équipements restent propriétés de la ville. Cette dernière dispose du droit de révoquer les autorisations d'occupation temporaire.

Repousser les travaux d'une année serait un coup porté dans notre politique d'accompagnement des jeunes en quartiers populaires, et ferait perdre une année scolaire complète à ces derniers.

Les autres dispositifs tels que les créneaux sport santé à destination des mamans du quartier de Belleville ne pourront pas se développer, car actuellement limités à 12 participations par session. Le nouveau dojo va permettre d'augmenter de 10 à 26 le nombre d'heures à destination de ces publics.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des actions en milieu scolaire et périscolaire, cela aura lieu dans le cadre des évaluations annuelles de ces activités et pratiques par l'équipe pédagogique, la mieux à même d'évaluer l'impact que ce dispositif aura pu avoir sur les élèves. De plus, le plan Mille Dojos est un plan exceptionnel de l'Agence nationale du sport, et si la Fédération Française de Judo ne passe pas cette année, le dossier de subvention ne sera pas éligible. Cette alternative serait donc plus coûteuse en argent public dans la mesure où nous ne pourrions plus utiliser le financement de la Fédération Française de Judo.

Et enfin, dans un contexte national post-JOP, avec l'engouement pour le judo, beaucoup de jeunes se sont inscrits aujourd'hui et le nombre d'adhérents à l'AJA a fortement augmenté. L'extension du dojo permet donc de répondre à cette demande importante dans ces quartiers populaires. J'espère avoir répondu à toutes vos questions, et j'espère que ce sera la dernière fois que vous nous poserez des questions sur ce dossier.

M. GLEIZES

Je suppose que j'aurai tous les détails techniques qui n'ont pas été donnés, notamment l'état des lieux pour de toutes les associations, à quel créneau cela a été proposé, de façon à ce que nous puissions vérifier que ce qu'on nous dit est faux. Je fais confiance en ce que tu dis. Par ailleurs, je n'ai pas eu de réponse sur les entreprises qui feront les travaux, notamment les autorisations, puisque cela a été dit dans ta réponse, des autorisations sont en attente. J'attends tous ces éléments et j'aimerais les avoir d'un point de vue technique. Merci de ta réponse.

M. SOREL

Je vais faire la même réponse que Jérôme GLEIZES sur l'attente des détails techniques quant aux précisions que vous avez données, Monsieur EPARA. Cela fait un moment que cela dure, mais c'est parce qu'il n'y avait pas suffisamment de transparence sur l'état des lieux ; vous auriez pu nous éviter de poser ce genre de question si vous aviez de vous-même donné ces précisions aux associations qui étaient dans l'expectative et dans l'inquiétude. Faites les choses différemment, faites mieux pour que vous ne soyez plus embêtés.

M. DIDIER

Rappel au règlement, il n'y a pas de débat organisé quant aux questions : une question posée, une réponse de l'exécutif est donnée, et celui qui a posé la question peut reprendre la parole.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Avant que nous nous séparions, trois informations. Mme GOFFAUX-ESPEJO vous convie avec moi à un parcours d'orientation sur les traces de Grenouille, le petit renardeau du cimetière du Père-Lachaise, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et du patrimoine, le samedi 21 septembre à partir de 10h ; en plus il y aura un grand goûter à la fin et un petit clin d'œil. Deuxièmement, en ce même week-end, Septembre indien, le festival incontournable du quartier de Ménilmontant sera de retour tout le week-end autour de la place Maurice Chevalier. Enfin, dimanche, je vous invite à venir voir la Course des triporteurs, défi sportif et écologique inédit, de 13 à 14 heures au sud de l'arrondissement, entre la rue de Lagny, la rue Mounet-Sully, la rue de la Plaine et le boulevard de Charonne. Je vous remercie. Ce Conseil est terminé.